

Accompagner et former les conseillers en gestion de patrimoine : un enjeu stratégique pour les sociétés de gestion

Dans un contexte où les solutions patrimoniales se multiplient et se complexifient, les sociétés de gestion ont un rôle clé à jouer pour accompagner les conseillers en gestion de patrimoine (CGP-CIF) et leurs équipes dans leur maîtrise des différents produits disponibles. Cet accompagnement passe notamment par une formation approfondie sur les produits financiers comme les SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier), particulièrement celles spécialisées dans des secteurs spécifiques et atypiques tels que la santé.

Lancement du Trivial SCPI : une formation ludique et interactive

Euryale Services innove dans la formation des Conseillers en Gestion de Patrimoine avec le lancement du Trivial SCPI, un jeu de plateau en ligne pensé pour allier pédagogie et divertissement. Inspiré du célèbre Trivial Pursuit, cet outil digital permet de démocratiser l'univers parfois complexe des SCPI tout en renforçant les connaissances techniques des participants (les CGP-CIF eux-mêmes). À la fois vecteur de formation et outil d'animation commerciale, le Trivial SCPI favorise les échanges et les défis entre équipes commerciales, créant ainsi un environnement stimulant et compétitif. Entièrement accessible en ligne, il offre à chaque participant la possibilité de tester ses connaissances, de se mesurer à ses confrères et d'approfondir sa maîtrise d'un sujet encore mal connu quand le sous-jacent, comme la santé, est plus rare dans les stratégies patrimoniales classiques. En misant sur une approche ludique, novatrice et interactive, Euryale Services transforme l'apprentissage en une expérience engageante, apportant une nouvelle dynamique à la formation professionnelle.

Entièrement digital, cet outil s'inscrit parfaitement dans les nouvelles pratiques de formation à distance. Il offre une flexibilité totale, permettant aux utilisateurs de participer où qu'ils soient et quand ils le souhaitent.

Euryale Services : un acteur engagé dans la formation des CGP-CIF

En effet, Euryale Services, entité de distribution de la société de gestion Euryale et en charge de la commercialisation de la SCPI Pierval Santé, se positionne comme un partenaire privilégié des distributeurs, en mettant à leur disposition des outils et programmes pédagogiques innovants. L'objectif est simple : renforcer la connaissance, la compréhension des mécanismes propres aux SCPI et accompagner les CGP-CIF dans leur métier au quotidien, leur permettant ainsi de fournir la meilleure expertise dans l'élaboration des stratégies patrimoniales de leurs clients investisseurs.

Dans ce cadre, Euryale Services et Sogénial, en collaboration avec Magnacarta, expert en ingénierie patrimoniale, ont récemment organisé une formation validante et gratuite auprès d'une centaine de conseillers en investissements financiers exclusivement centrée sur les SCPI, afin mettre en lumière, à travers des études de cas, l'intérêt de ce type de placement dans une stratégie patrimoniale globale. Prochainement, de nouvelles sessions de formation seront organisées avec Fidroit, poursuivant ainsi cet effort de montée en compétences auprès des professionnels de la gestion de patrimoine.

Dans le cadre de ce dispositif global, Euryale Services met un point d'honneur à valoriser les spécificités des SCPI dédiées à des thématiques porteuses, comme la santé. Ce secteur en pleine expansion représente un enjeu clé pour les investisseurs, à la croisée des besoins sociétaux et des perspectives patrimoniales à long terme. « *En proposant des solutions de formation pédagogiques adaptées et en accompagnant les CGP-CIF dans leur mission, nous souhaitons nous affirmer comme un acteur engagé dans le développement des compétences professionnelles et la promotion d'une expertise patrimoniale de qualité.* » commente Thierry Scheur, Directeur Général Opérationnel d'Euryale Services.

Information :

Investir en SCPI comporte un risque de perte en capital. Il s'agit d'un investissement de long terme pour lequel la liquidité peut être limitée et dont le capital et les revenus ne sont pas garantis. La SCPI est soumise à d'autres risques tels que notamment le risque de change, de durabilité et le risque lié à une gestion discrétionnaire. Ceci est une

communication publicitaire. Pour prendre connaissance des risques veuillez consulter le DIC et la note d'information de la SCPI disponibles sur le site Internet d'Euryale : <https://www.euryale-am.fr/nos-solutions/pierval-sante/>, avant de prendre toute décision d'investissement

A propos d'Euryale

Créée en 2009, Euryale est une société de gestion de portefeuille d'actifs immobiliers

Premier acteur à s'être positionné sur l'immobilier de santé, Euryale est l'un des principaux investisseurs mondiaux sur le secteur de la santé, avec une capitalisation de 3,3 milliards d'euros. Ses 258 actifs ciblent essentiellement le secteur de la santé (établissements d'hébergement pour personnes âgées et handicapées, cliniques, maisons médicales, laboratoires, actifs liés à la recherche, au « Life Sciences »...) et sont répartis à travers neuf pays (France, Royaume Uni, Allemagne, Italie, péninsule ibérique, Canada...).*

Euryale gère la SCPI Pierval Santé, labellisée ISR en 2023, et la SC Trajectoire Santé. A travers ses deux véhicules - les premiers à être des fonds de partage, au bénéfice de l'Institut du Cerveau- la société privilégie une approche patrimoniale à la fois créatrice de valeur et à impact sociétal positif, tout en intégrant les enjeux ESG dans l'ensemble de ses processus d'investissement et de gestion. Le don effectué par les fonds ne peut donner lieu à réduction d'impôt ni pour les fonds, ni pour les investisseurs.

**Source: Knight Frank Global Healthcare Report Nov 2023*

L'attribution du label ISR ne garantit pas les performances du fonds.

La SCPI reste soumise au risque de durabilité tels que : les risques physiques liés à un événement climatique extrême, risques de transition liés au changement climatique impliquant de nouvelles normes de construction, risques liés à la réglementation environnementale qui conduirait la SCPI à engager une dépense directe ou indirecte. Les dépenses induites par la survenance d'un risque en matière de durabilité pourraient, le cas échéant, diminuer les revenus générés par l'investissement et, par conséquent, le rendement.

La SC Trajectoire Santé est réservée à la souscription à des clients professionnels tels que décrits aux articles L533-16 et D533-11 du code monétaire et financier, et est destinée dans ce cadre à être notamment un support de contrats d'assurance-vie en unités de compte.



Contact Presse **Galivel & Associés**

Tiphonie Rouaud – Carol Galivel - 01 41 05 02 02 / 06 09 05 48 63

galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>